



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2024-07 du 17 janvier 2024 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-57 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-66 du 29 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu l'arrêté DRAES 2024-01 du 17 janvier 2024 portant rectification de la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;



Vu l'arrêté DRAES 2024-04 du 17 janvier 2024 désignant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1: La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Christian CHAZAL Directeur général	Valérie-Anne EYT Directrice hébergement
Murielle BALDI Directrice adjointe	Chrystèle POUGNAUD Cheffe du service DSE
Aurélié REVOLTA-BLAUDEAU Cheffe du service affaires juridiques et institutionnelles	Céline ROUSSE Adjointe à la cheffe du service affaires juridiques et institutionnelles
Stéphanie THOMAS Directrice vie étudiante	Stéphane BASTIEN Directeur des résidences site Lyon Centre 7ème
Aurélié BROUSSE Responsable de la politique de site de la Loire -Antenne de Saint-Étienne	Loïc BERROYER Directeur des résidences de la Loire
Alicia TREPPOZ-VIELLE Directrice de la communication	Barbara MUINO Chargée de communication
Cathy GONZALEZ Cheffe du service culture et relations internationales	Stéphanie COURVOISIER Assistante de direction



Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
Sarah AZERIA ACTIVE Ton CROUS!	Clif ZERROUK ACTIVE Ton CROUS!
Louison BRUTUS FAGE / Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos pour ta réussite!	Maëlys MICHARD FAGE / Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos pour ta réussite!
Antoine JAUMOUILLE La cocarde étudiante, l'Alternative patriote	Edouard BINA La cocarde étudiante, l'Alternative patriote
Naïl KLIOUA La Force: toujours là pour toi!	Taline GIRAUD La Force: toujours là pour toi!
Barthélémy CAYRE-BIDEAU UNI / UNI: La droite étudiante pour ta réussite!	Nathan PERRAMOND UNI / UNI: La droite étudiante pour ta réussite!
Titouan LUCAS UNION / UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE	Lilia HOUIDEG UNION / UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE
Zazie ROQUES UNEF/ Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !	Florestan GOUT UNEF/ Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Article 4 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**


Gabriele FIONI